

LES FAITS MARQUANTS DE L'ÉVALUATION DE L'ANUSP:

LUNDI 22 MAI 2006

La Conférence pour l'évaluation de l'Accord des Nations Unies sur les Stocks de Poissons (L'ANUSP ou l'Accord) s'est ouverte lundi 22 mai 2006, au siège des Nations Unies à New York. Au cours de la plénière, les participants ont traité les questions d'organisation, le matin, et ont entrepris l'évaluation des dispositions de l'Accord, relatives à la conservation et la gestion, tout le long de la journée. Un comité de rédaction s'est réuni dans la soirée.

PLÉNIÈRE

OUVERTURE DE LA CONFÉRENCE: Vladimir Golitsyn, Directeur de la Division des Affaires Marines et du Droit de la Mer (DNUAMDM), a ouvert la réunion. Les participants ont désigné, par acclamation, l'Ambassadeur David Balton (Etats-Unis), Président de la Conférence. Balton a souligné le rôle puissant de l'Accord dans l'influence de la gestion des pêches et a fait état du besoin d'améliorer l'état actuel des ressources, faisant référence aux rapports de la FAO qui énoncent que près de 30% des stocks grands migrateurs des espèces de thons et de thonidés de haute mer, sont surexploités ou épuisés. Il a appelé à une réunion ouverte et inclusive, accordant à tous les participants l'occasion d'apporter leurs contributions.

Règlement intérieur: Le Président Balton a introduit le règlement intérieur provisoire (A/CONF.210/2006/6) et a suggéré que les travaux sur les questions de fonds, y compris le rapport final, soient accomplis sur la base de "l'accord général" là où cela est possible, et qu'un vote devrait avoir lieu si l'accord général s'avère impossible à réaliser.

La CHINE, le MEXIQUE, le PEROU, le GUATEMALA, la GUINÉE et la REPUBLIQUE DE COREE ont indiqué qu'en vertu de l'Article 36 de l'ANUSP (Conférence Évaluative), parties et non parties devraient participer sur un même pied d'égalité, et ont fait part de leurs réserves sur l'opportunité de se joindre au consensus autour des règles provisoires. La CHINE a suggéré que les règles restent provisoires et que le processus décisionnel uniquement soit par consensus pour les questions de fonds. Le CANADA, l'ISLANDE, l'Australie et l'Autriche, au nom de l'UNION EUROPEENNE (UE), ont signalé qu'un accord sur les règles provisoires avait déjà été conclu à l'ICSP-5, et ont préféré éviter le vote chaque fois que cela est possible, et de travailler à la réalisation de l'accord général. L'Australie a proposé d'adopter officiellement les règles provisoires, tandis que le CANADA, l'ISLANDE et l'UE pouvaient accepter l'application des règles à titre provisoire.

Le BUREAU DU CONSEIL JURIDIQUE DES NATIONS UNIES a clarifié que conformément à la pratique en cours aux Nations Unies, un règlement intérieur provisoire devrait être adopté par les parties à l'Accord. Le Président Balton a suggéré, et les délégués ont accepté, que l'ensemble des règles de procédure soit utilisé sur une base provisoire, et que leur adoption officielle soit examinée si besoin est.

Autres questions d'organisation: Les participants ont adopté l'ordre du jour provisoire (A/CONF.210/2006/3) sans amendement. Ils ont nommé l'Espagne, Fidji, la Fédération de Russie, la Guinée et le Brésil, Vice-présidents parties de la Conférence, et la Chine et le Chili, Vice-présidents non parties.

Le Président Balton a présenté, et les délégués ont adopté l'organisation des travaux (A/CONF.210/2006/4), proposant qu'un comité de rédaction, se réunisse après les débats plénières, sur un module particulier, et de présenter un rapport à la plénière. Après avoir reporté la désignation du Comité de Vérification des Pouvoirs, en attendant la soumission des nominations du groupe régional, le Président Balton a présenté le rapport de l'ICSP-5 (ICSP5/ANUSP/REP/INF.1).

REEXAMEN DES DISPOSITIONS DE L'ANUSP: le Directeur de la DNUAMDM, Golitsyn, au nom du BUREAU DES NATIONS UNIES DU CONSEIL JURIDIQUE, a présenté un aperçu général des dispositions de l'Accord, soulignant la nécessité d'une mise en application améliorée à travers l'augmentation du nombre de parties et le traitement des obstacles qui empêchent les Etats de devenir parties.

Déclarations Générales: La COMMISSION EUROPEENNE (CE) a appelé au renforcement de l'approche régionale à l'égard de la gestion des pêches collectives, l'élargissement de la couverture des ORGP, et à l'élévation du nombre des membres adhérant à l'Accord. La Papouasie Nouvelle Guinée, au nom du FORUM DES ILES DU PACIFIQUE, a identifié quatre domaines prioritaires: l'amélioration de la mise en application de l'accord; l'accroissement de la participation dans l'ANUSP; le traitement des pêches illicites, non réglementaires et non documentées (INRND); et la fourniture de l'aide au développement. Le JAPON a présenté un rapport sur les progrès accomplis dans le processus inférieur d'adhésion à l'ANUSP, et a informé les participants de la tenue d'une réunion conjointe des organisations régionales de gestion des pêches des thons (ORGP), début 2007, au Japon. La CHINE a souligné l'importance de l'aquaculture dans l'allègement de la pression exercée sur les stocks de poissons. Le SRI LANKA a accordé une priorité au traitement des pêches INRND.

La GUINÉE et d'autres pays ont souligné la nécessité d'accroître le nombre des membres adhérant à l'Accord. Le MEXIQUE a souligné la nécessité de traiter les problèmes empêchant davantage de pays de devenir parties de l'Accord, et a mis en relief la compatibilité avec les articles de la CNUDM consacrés aux activités en haute mer. Avec le CHILI, l'orateur a indiqué que les activités de pêches en haute mer ne devraient pas déstabiliser la gestion des stocks dans les zones économiques exclusives (ZEE) adjacentes. L'INDONESIE a suggéré que la Conférence Évaluative travaille plutôt à la formulation de mesures incitatives visant à amener les non parties à se joindre à l'ANUSP, qu'à l'élaboration de nouvelles obligations qui risquent de les empêcher de s'y joindre.

PALAU, appuyé par le CONSEIL POUR LA DEFENSE DES RESSOURCES NATURELLES (CDRN) et GREENPEACE, a proposé d'appeler à des mesures intérimaires pour l'interdiction des pêches à la traîne non réglementaires, qui soient modelées sur la résolution 44/225 de l'Assemblée Générale sur la pêche à la traîne. Le BRÉSIL a plaidé pour un moratoire sur les pêches à la traîne

dans les zones situées au-delà des limites des juridictions nationales. La REPUBLIQUE DE COREE a fait état de discussions continues sur une nouvelle ORGP pour la gestion de la pêche à la traîne dans les fonds marins et de la biodiversité marine qui s'y rapporte, dans le Nord-ouest de l'Océan Pacifique.

La COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DES THONS DE L'ATLANTIQUE a mis l'accent sur les difficultés rencontrées dans la collecte des données et l'établissement des rapports et dans la mise en application de programmes de gestion basés sur la science. SAINTE LUCIE et d'autres ont appelé à une assistance supplémentaire dans la mise en application de l'Accord. TONGA a accordé une définition plus claire à la détermination des domaines de soutien à la mise en place de pêches destinées à la sécurité alimentaire des communautés locales.

La COALITION INTERNATIONALE DES ASSOCIATIONS DE PÊCHES a fait part de son appui à l'action des gouvernements sur les pêches INRND et pour la mise en place de nouvelles ORGP et autres dispositions pour combler les lacunes de la gestion marine. Le FONDS MONDIAL POUR LA NATURE (WWF) a appelé à un engagement authentique en faveur de la mise en application de l'approche écosystémique et des dispositions intérimaires pour le traitement des pratiques de pêche destructives. La COMMISSION SUR LES PECHERIES DES REGIONS ORIENTALES ET CENTRALES DU PACIFIQUE a présenté un rapport sur les initiatives régionales pour la mise en application de l'Accord, faisant état de ses réserves quant à l'accroissement continu des capacités de pêche et quant aux lacunes en matière des données scientifiques. Le FORUM DES ILES DU PACIFIQUE a souligné l'importance de la participation effective des petits Etats insulaires en développement dans l'application de la Convention sur les Stocks de Poissons des Régions Orientale et Centrale de l'Océan Pacifique.

CONSERVATION ET GESTION: Adoption de mesures:

La NOUVELLE ZELANDE a fait part de ses réserves à l'égard de l'application insuffisante de l'approche préventive par les ORGP, et a appelé à l'intégration de l'étendue de l'application de la meilleure science disponible et de l'approche préventive dans l'évaluation des performances des ORGP et des Etats. Le CANADA a appelé: à des approches modernes de la gestion des pêches en tant que partie intégrante des "constitutions" des ORGP; à une large application de l'approche préventive à l'intérieur et au-delà des zones de juridiction nationale; et à baser le processus décisionnel des ORGP sur les meilleures connaissances scientifiques disponibles. Le délégué des ETATS-UNIS a souligné que les décisions de gestion des pêches sont souvent en deçà des mesures recommandées par la science et a appelé à un renforcement de la science dans le domaine de la conservation et de la gestion, à des mesures de gestion compatibles avec la science et l'approche préventive, et à un meilleur respect des mesures convenues. L'AUSTRALIE a déploré l'absence, au sein des ORGP d'une focalisation sur les stocks autres que les stocks cibles et sur les prises secondaires, et a plaidé pour le respect de la cohérence et de la complémentarité dans les mesures prises à travers l'ensemble du réseau des ORGP.

L'UICN - Union Mondiale pour la Conservation de la Nature a appelé, entre autres: à l'élargissement de la couverture des mesures aux stocks actuellement non couverts; à prendre des mesures pour l'élimination des pratiques de pêches destructives, notamment, la pêche à la traîne dans les fonds marins; et, l'abolition des dispositions permettant aux Etats de se retirer des mesures de gestion. Le CDRN a appelé à l'élaboration du cahier des charges de l'évaluation régulière et transparente de l'efficacité des ORGP dans la mise en application des dispositions de l'Accord.

Surpêche et gestion des capacités: Le BRESIL a attribué la surpêche principalement aux flottes des pays industrialisés, et, avec l'INDE, a appelé à tenir compte des droits des pays en développement à développer leurs propres pêcheries. Le CHILI a souligné que les subventions accordées aux pêches en haute mer ont entravé les efforts visant à décroître la surpêche et la surcapacité, et a appelé à leur élimination. Le délégué des ETATS-UNIS a proposé que les organismes de gestion établissent des plans de réduction de la capacité de pêche pour la mettre en phase avec la disponibilité des ressources de pêche, d'ici 2012, pour les stocks chevauchants, et d'ici 2007, pour les stocks grands migrateurs. Le COLLECTIF INTERNATIONAL POUR LE SOUTIEN DES TRAVAILLEURS DU SECTEUR DE LA PECHE a attiré l'attention sur les avantages des pêches artisanales sélectives.

Pêches non régulées par les ORGP: L'ISLANDE a mis en relief les efforts fournis par la Commission sur les Pêcheries du Nord-Est Atlantique, en matière d'autoévaluation et de modernisation, et a déclaré que la Conférence Evaluative devrait entreprendre

des démarches pour la mise en place de nouvelles ORGP en vue de combler les lacunes des dispositions en vigueur. Le délégué des ETATS-UNIS a appuyé l'idée d'utiliser des critères indépendants et objectifs dans l'évaluation de la performance des ORGP, et d'élaborer des directives quant à la manière de renforcer la mise en application par les ORGP, des exigences de l'Accord. La NORVEGE a fait objection à la pêche dans les zones où aucune ORGP n'a été établie. Le BRESIL a fait part de ses réserves au sujet des implications de la mise en place de nouveaux organismes de gestion, sur les ressources, mais a exprimé sa volonté de discuter, à long terme, de dispositions de gestion régionales pour les zones non couvertes par les PRGP.

Effets des pêches sur les écosystèmes marins: La NOUVELLE ZELANDE a fait part de ses craintes de voir le manque de compréhension de l'approche écosystémique contraindre son intégration dans les approches de gestion. La NOUVELLE ZELANDE et l'UICN ont apporté leur appui à l'application des principes de l'ANUSP à la conservation et gestion des stocks discrets de haute mer. Le CANADA a appelé à l'élaboration des lignes directrices devant encadrer l'application des dispositions de l'ANUSP à d'autres stocks de haute mer et l'élargissement du mandat des ORGP au-delà des espèces cibles. Le CDRN et GREENPEACE ont fait objection à la proposition d'élaborer de lignes directrices de la FAO pour la gestion des stocks discrets de haute mer, préférant placer tous les stocks de haute mer dans le champ de compétence de l'ANUSP. La CE a souligné que les ORGP sont actuellement juridiquement obligées d'intégrer les considérations de conservation dans leurs stratégies de gestion. La NORVEGE a déclaré que des mesures simples peuvent réduire les déchets, les rebuts et les prises par des appareils perdus ou abandonnés.

Collecte et partage des données: Le CANADA a appelé les Secrétariats des ORGP à effectuer des audits annuels des données soumises par les Etats. Le délégué des ETATS-UNIS a appelé tous les membres des ORGP à fournir des données complètes sur leurs activités pour s'assurer que l'avis scientifique sera basé sur les meilleures données possibles.

Clôturant la session, le Président Balton a souligné que l'Accord a donné lieu à l'accomplissement de progrès par quelques Etats et ORGP, mais a souligné que les délégations se sont accordées sur la nécessité d'une amélioration à travers, notamment, une meilleure application de l'approche préventive; une assistance supplémentaire aux pays en développement pour la mise en application de l'Accord; l'aplanissement des obstacles entravant la ratification de l'ANUSP; et le dégagement des voies et moyens d'accroître le nombre des membres adhérant à l'Accord. Le Président Balton a ensuite établi un comité de rédaction de composition non limitée, englobant deux représentants des organismes intergouvernementaux et de deux organisations non gouvernementales, chargé de se focaliser sur les éléments touchant aux dispositions de l'ANUSP concernant la conservation et la gestion des stocks de poissons. Il a annoncé que le comité de rédaction présentera un rapport à la plénière, mardi.

COMITE DE REDACTION

Au cours d'une séance de rédaction nocturne présidée par Fernando Curcio (Espagne), les délégués ont examiné le texte soulignant la large reconnaissance de l'ANUSP en tant que principal instrument juridique pour l'orientation de la conservation et de la gestion des deux types de stocks de poissons et en tant qu'outil positif au service des ORGP, pour l'élaboration de nouvelles stratégies. Ils ont débattu également du point de savoir s'il était opportun d'insérer des références aux stocks discrets et à la nécessité d'appliquer, d'une manière générale l'approche préventive. Les discussions se poursuivront jusque tard dans la nuit.

DANS LES COULOIRS

Le soleil joyeux du mois de mai n'a rien pu faire pour dissiper les malodores initiales des délégués d'avant l'ouverture de la Conférence évaluative, qui ont encore à l'esprit les échanges épuisants sur les questions de procédure qui ont eu lieu, entre les parties et les non parties au cours de la réunion préparatoire du mois de mars. Toutefois, une présidence habile et une volonté générale d'opérer dans un esprit inclusif et consensuel ont aidé à régler la question potentiellement explosive de la règle régissant le vote, permettant aux débats de passer promptement aux questions de fond. Certaines non parties sont encore préoccupées par la perspective d'un processus décisionnel basé sur le vote, mais de nombreux participants ont semblé satisfaits de pouvoir procéder avec des règles provisoires en place.